

Résultats des votes
Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
de la Société Industrielle et Financière de l'Artois du 2 juin 2017

1) En Assemblée Générale Ordinaire

141 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 259 835 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 259 835 actions sont attachées 518 267 voix. Le quorum est de 97,61 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 518 265 voix (2 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée par 518 257 voix (10 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Marie Bolloré)	Adoptée par 518 249 voix (18 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Sébastien Bolloré)	Adoptée par 518 255 voix (12 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Montant des jetons de présence	Adoptée par 518 229 voix (38 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Cédric de Baillencourt, Président du Conseil	Adoptée par 518 239 voix (28 voix ayant voté contre)
Neuvième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Cyrille Bolloré, Directeur général	Adoptée par 516 919 voix (1 348 voix ayant voté contre)
Dixième résolution	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Cédric de Baillencourt en sa qualité de Président du Conseil d'administration et à Cyrille Bolloré en sa qualité de directeur général	Adoptée par 518 239 voix (28 voix ayant voté contre)
Onzième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

141 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 259 835 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 259 835 actions sont attachées 518 267 voix. Le quorum est de 97,61 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Adoptée par 516 957 voix (1 310 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée par 516 957 voix (1 310 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au	Adoptée par 516 957 voix

	conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	(1 310 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée par 518 233 voix (34 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Modification de l'article 14 des statuts – Actions de garantie – Suppression de l'obligation de détenir une action de garantie	Adoptée par 516 955 voix (1 312 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité